

Passage à l'EPRD pour les EHPAD

OBJECTIFS

- Rappeler les enjeux de la nouvelle tarification médico-sociale
- Comprendre les nouveaux mécanismes de tarification « à la ressource »
- Savoir passer d'une culture budgétaire à une culture financière
- Calculer et interpréter les soldes intermédiaires de gestion (SIG)
- Maîtriser les notions de fonds de roulement et de capacité d'autofinancement
- Comprendre le nouveau cadre de présentation budgétaire de l'EPRD, notamment le tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle et le tableau de financement prévisionnel
- Savoir instruire un plan global de financement pluriannuel (PGFP).

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et expérience du formateur
- Cas pratiques y compris sur des dossiers propres aux stagiaires
- Réflexion collective et partage d'expériences

PUBLIC

- Cadres et agents chargés de la tarification médico-sociale
- Cadres et agents des directions d'Établissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS)
- Administrateurs d'Établissements Sociaux et Médico-sociaux

DATES :

PARIS > 6-7-8 JUIN 2012

DURÉE : 3 jours

TARIF : 1 650 euros HT

PROGRAMME

Introduction

- La notion de tarification plafond
- La fin de l'opposabilité des conventions collectives
- La nouvelle procédure contradictoire
- L'impact sur le fonctionnement des EHPAD

Procédure d'élaboration et d'approbation de l'EPRD

- Calendrier d'élaboration
- Procédure d'approbation
- Suivi budgétaire
- Affectation des résultats

Rappel des concepts d'analyse financière avant la réforme

- Les principaux mécanismes de la M22 conduisant au compte de résultat et au bilan
- L'analyse d'un bilan financier (annexe 8)
- Les notions de FRI FRE BFR et trésorerie nette

Les apports du passage à l'EPRD

- Les soldes intermédiaires de gestion
- La capacité d'autofinancement
- La variation du fonds de roulement

Un nouveau cadre de présentation budgétaire

- La définition de l'EPRD et sa dimension financière
- L'architecture et le contenu de l'EPRD
- La nomenclature budgétaire et comptable